



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 50
Séance du mercredi 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 27 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, convoqué en application des dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Dominique LUCIANI, premier adjoint.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 09
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 03
	Absents : 07

Membres présents : BONIFACI Jean-François, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, PAOLI Simon, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, VENTURINI Dominique.

Membres représentés : FRATICELLI Ange – Joseph (Pouvoir à Dominique LUCIANI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI)

Membres absents : BALDOVINI Antony, BONY Sarah, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, MAIORE Marie-Laure, PERGOLA Marie-Ange, TADDEI Laurence.

Date de la convocation : 22 septembre 2023 (Deuxième convocation)

Date d'exécution : 28 septembre 2023

Date d'affichage : 02 octobre 2023

OBJET : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – CRÉATION D'UNE CLASSE SUPPLÉMENTAIRE

Le président rappelle que face à une demande forte de la communauté éducative, la commune a été conduite à réaliser différentes projections dans la perspective de faire évoluer les capacités d'accueil du groupe scolaire ; il expose que le dernier projet retenu porte sur la réalisation d'une salle de classe supplémentaire qui serait créée en partie Ouest de l'école élémentaire, en continuité de l'existant.

La construction projetée se compose d'un volume rectangulaire simple réalisé en matériaux traditionnels, couvert d'un toit terrasse isolé et étanché, élevé sur un seul niveau et d'une superficie d'environ 60 m², sa superficie intérieure est de 50 m² pour un effectif théorique de 32 personnes (30 enfants et 2 enseignants).

Le président précise que le coût des travaux est estimé par l'architecte en charge du projet à 98 000 HT ; les frais de maîtrise d'œuvre pourraient s'élever à 8 548 € HT, soit environ 9 % du coût estimé des travaux.

Il propose au conseil municipal d'approuver le principe de cette opération dont le coût global HT s'établirait à 106 548 € ainsi que son plan de financement lequel pourrait être arrêté comme suit :

Financier	Taux	Montant HT
Collectivité de Corse	50,00%	53 274,00 €
ETAT	30,00%	31 964,40 €
Commune	20,00%	21 309,60 €
	100%	106 548,00

* * * *

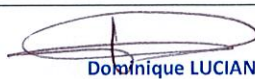
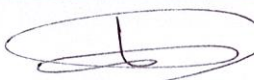
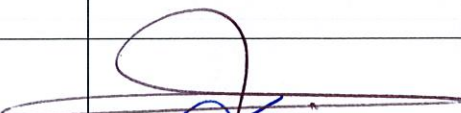



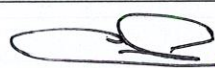


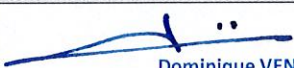

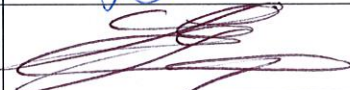
Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

D'approuver la proposition du président,

D'approuver le principe de la réalisation d'une salle de classe supplémentaire à créer en partie Ouest de l'école élémentaire pour un coût global HT estimé à 106 548 €,

D'approuver le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus.

Délibération n° 2023 – 50 : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – CRÉATION D'UNE CLASSE SUPPLÉMENTAIRE

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à D. LUCIANI	X				 Dominique LUCIANI
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à					
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à					
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI	X				 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à					
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Dominique LUCIANI, premier adjoint.

